

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

CNG
Centre national de gestion

Arrêté du 5 janvier 2011 relatif au tableau d'avancement à la 1^{re} classe du corps des directeurs des soins au titre de l'année 2011

NOR : ETSN1130011A

La directrice générale du Centre national de gestion,
Vu le code de la santé publique ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2002-551 du 19 avril 2002 relatif au classement indiciaire des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;
Vu l'arrêté interministériel du 19 avril 2002 relatif à l'échelonnement indiciaire des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;
Vu l'avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des directeurs des soins en sa séance du 20 décembre 2010,

Arrête :

Article 1^{er}

Les directeurs des soins dont les noms suivent sont inscrits au titre de l'année 2011 au tableau d'avancement à la 1^{re} classe du corps des directeurs des soins.

Sont nommés à compter du 1^{er} janvier 2011 :

- 1 ABANADES (Anne).
- 2 ANDREANI (Gilles).
- 3 ANQUETIL (Marie-Céline).
- 4 AUFFRET (Christiane).
- 5 BAGOE-FONTA (Marie-Claire).
- 6 BAILLOUX (Marie-Claire).
- 7 BALLOUZ (Noëlle).
- 8 BERGEAU (Hélène).
- 9 BERICHEL (Vincent).
- 10 BIERRY (Laurence).
- 11 CORBIAT (Anne).
- 12 DO CHI (Dominique).
- 13 DOS SANTOS (Martine).
- 14 G'BETIE (Martin).
- 15 GRELET (Laurence).
- 16 GUILLAUME (Brigitte).
- 17 INTHAVONG (Karen).
- 18 KNOPF (Alain).
- 19 LELIEVRE (Nadine).
- 20 LEMETAIS (Christine).
- 21 PAILLER (Pascale).

22 PERRON (Dominique).
23 PREVOTEAU (Odile).
24 RICHARD (Jacques).
25 ROBERT (Patricia).
26 SCHULLER (Isabelle).
27 SIEFFERLEN (Brigitte).
28 TEIXEIRA (Aguéda).
29 THOMAS (Véronique).
30 TRANQUARD (Monique).
31 VERNEJOUX (Laurence).

Article 2

Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut être contestée devant l'autorité administrative et devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 5 janvier 2011.

Pour la directrice générale et par délégation :
La directrice générale adjointe,
M.-C. CHATENAY-RIVAUDAY-MAREL